

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

A R R Ê T

n° 223.226 du 19 avril 2013

A. 207.766/XV-2178

En cause : **la s.c.r.l. à finalité sociale**
«Âge d'Or Services Huy»,
ayant élu domicile chez
Me E. BALATE, avocat,
rue du Gouvernement 50
7000 Mons,

contre :

la Région wallonne, représentée
par son Gouvernement,
ayant élu domicile chez
Me Chr. THIEBAUT, avocat,
avenue Paul Hymans 71
1200 Bruxelles.

LE PRÉSIDENT F.F. DE LA XV^e CHAMBRE SIÉGEANT EN RÉFÉRÉ,

Vu la requête introduite le 23 janvier 2013 par la s.c.r.l. à finalité sociale «Âge d'Or Services Huy», en ce qu'elle tend à la suspension de l'exécution de «l'arrêté ministériel du 3 septembre 2012 relatif au refus de renouvellement d'agrément comme entreprise d'insertion, lequel produit ses effets à la date du 3 septembre 2012»;

Vu l'arrêt n° 222.976 (lire n° 222.972) du 25 mars 2013 rejetant la demande de suspension et réservant les dépens;

Vu la notification de cet arrêt aux parties;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'une erreur matérielle quant au numéro de l'arrêt s'est glissée dans l'arrêt n° 222.976 (lire 222.972) du 25 mars 2013; qu'il y a lieu de procéder à la rectification indiquée au dispositif,

D É C I D E :

Article unique.

Le numéro de l'arrêt n° 222.976 du 25 mars 2013 doit être rectifié comme suit :

«n° 222.972 du 25 mars 2013».

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XV^e chambre siégeant en référé, le dix-neuf avril deux mille treize par :

Mme D. DÉOM,	président de chambre f.f.,
M. Fr. QUINTIN,	greffier assumé.

Le Greffier assumé,	Le Président f.f.,
---------------------	--------------------

Fr. QUINTIN

D. DÉOM